**STATUT AUTO-ENTREPRENEUR**

32900€ maxi la première année de CA

Puis 36000€ la deuxième année puis 32900€ la 3eme année

Lorsque le plafond est atteint, on ne choisit pas son statut

26% de charges URSSAF

Etant demandeur d’emploi, on peut bénéficier de l’ACCRE et avoir une réduction des charges (6% la première année)

Attendre d’avoir de l’activité pour en bénéficier.

On peut avoir un emploi à coté du statut d’auto entrepreneur, pas de limite d’heures.